



IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE,  
Rue Saint Paul, No. 29.  
Près du Nouveau Marché.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schellins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schellins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date d'être et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont condamnés à continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—chaque suivante, 1d.  
Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d  
Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avertissements non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- M. JOSEPH TARDIF, — Québec.
- LE DOCTEUR TRESTLER, — Saint-Anne.
- LS. EDOUARD KIMBA, ECUYER, — Trois-Rivières.
- A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup.
- M. L. LAVRENIER, — Maskinongé.
- H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier.
- BENJAMIN BEAUPRE, ECUYER, — L'Assomption.
- M. JOIN M'KENZIE, — Terrebonne.
- MICHEL FOURNIER, ECUYER, — St. Eustache.
- MR. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie.
- MAJOR WEILBURNER, — Boucherville.
- Verchères.
- JOSEPH BRENE, ECUYER, — Chambly.
- BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis.

L'ASILE;

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

[No. 70 Cornhill, Londres.]

LA Compagnie de l'ASILE se borne à effectuer des assurances sur la vie des officiers de l'armée et de la marine royale (les dangers de la guerre et des mers compris), et des personnes qui vont ou résident hors des limites de l'Europe, ou sont prédisposés à des maladies héréditaires ou autres maladies constitutionnelles, ou qui sont d'une santé délicate ou d'une conformation naturellement vicieuse ou devenue telle par accident, ou qui sont atteintes de maladies chroniques de quelque espèce que ce soit, accompagnées de danger actuel, ou qui sont engagées dans des occupations qui les feraient ou les exposeraient à un taux de prime incertain aux autres bureaux.

DIRECTEURS.

MR. JAMES HENNINGSON, membre de parlement, président.

THOMAS FRÉDÉRIC LUTHER, M. P. vice-président.

- Lancelot Bough Allen, écuyer.
- Stephen Nicholson Barber, écuyer.
- Robert Chaloner, écuyer, M. P.
- Thomas Fenn, écuyer.
- L'honorable William Frazer.
- Le capitaine George Harris, marine royale, C. B.
- Francis Kemble, écuyer.
- John Kymor, écuyer.
- Thomas Meus, écuyer.
- William Sims, écuyer.
- Henry Frederick Stephenson, écuyer.
- Godfrey Wentworth Westworth, écuyer.
- John Ashton Yates, écuyer, à Liverpool.
- George Farron, écuyer, directeur résident.

Auditeurs: Charles W. Hallett, écuyer; Foster Reynolds, écuyer; John Richards, écuyer.

Les directeurs ont déterminé, par beaucoup de soin et de recherches, les vraies lois de la mortalité pour différents climats et différentes maladies.

La compagnie est soutenue par un capital de £240,000, en 2000 actions de £120 chacune, sur quoi il a déjà été avancé 85 pour cent, et les actionnaires ont pris les engagements nécessaires pour assurer le paiement du reste. Ce capital est plus que suffisant pour être tout sujet d'inquiétude aux assurés.

L'importance des assurances sur la vie, pour ceux qui, dans le commerce, dans les différentes professions, tirent un revenu modique ou variable de l'exercice de leurs facultés personnelles, ou qui possèdent des places dont les emolumens croissent avec la vie du possesseur, a été depuis long-temps reconnue et en Europe et dans les États-Unis d'Amérique. Persuadé que les habitants des Canadas ne seraient pas lents à apprécier les avantages qui leur reviendraient de l'introduction d'une respectable institution parmi eux, le sousigné a communiqué aux directeurs de la COMPAGNIE DE L'ASILE les informations qu'une longue résidence en différentes parties des deux provinces l'avait mis en état de recueillir; et le bureau, dans la vue de procurer de plus grandes facilités à ceux qui désireraient se prévaloir des avantages de l'assurance sur la vie, l'a nommé son agent pour les provinces du haut et du bas Canada. En conséquence il est prêt à recevoir des propositions et à négocier des polices d'assurance sur la vie, aussitôt qu'il aura reçu le tarif des primes, qu'il attend de jour en jour. Ce tarif a été calculé avec beaucoup de soin et d'attention, pour s'adapter aux localités des Canadas, et l'on trouvera, sur comparaison, qu'il est beaucoup plus bas, pour les personnes jeunes ou de moyen âge, que celui d'aucun autre bureau.

Il sera désigné, dans chacune des principales villes de l'une et de l'autre province, un médecin ou un chirurgien consultant et les plus habiles, devant lequel les personnes qui désireraient effectuer des assurances pourraient paraître, en envoyant leurs propositions par lettres à l'agent de la compagnie à Québec.

Les noms des médecins ou chirurgiens, et toutes les autres informations nécessaires, seront données dans un avertissement futur.

W. KEMBLE, agent.

Montreal, le 21 Octobre 1825.

UN JEUNE HOMME, qui peut fournir de bonnes recommandations, quant à sa conduite et à sa capacité, désirerait trouver de l'emploi comme MEUNIER.

S'adresser à cette Imprimerie.

Montreal, 22 Octobre 1825.

A VENDRE

MAINTENANT A CETTE IMPRIMERIE,

En Gros et en Détail,

Le Calendrier

DEL'ANNEE

1826,

POUR MONTREAL.

RIMES EN EILLES.

Si ma voix avait les doux sons  
Des Malherbes ou des Corneilles,  
Louis serait toujours l'objet de mes chansons.  
Quel plus beau sujet pour mes veilles,  
Qu'un grand roi de qui tous les jours  
Ne sont qu'un tissu de merveilles  
Et de qui l'air et les discours  
Font entrer dans les cœurs un millions d'amour  
par les yeux et par les oreilles ?  
Raison, toi que les rois consultent rarement,  
Tu sais que ce héros charmant  
Ne suit que ce que tu conseilles,  
Nymphes qui jamais ne sommeilles,  
Tu sais qu'avecque tes cent voix  
Tu n'en a pas assez pour conter ses exploits,  
Et ce nombre infini de vertus sans pareilles  
Qui le font le plus grand des rois.  
Les champs ont moins d'épis, les ruches moins  
d'abeilles  
Qu'il n'a reçu du ciel de charmes séducteurs.  
Ah ! courons au Parnasse, et des plus belles fleurs  
Pour couronner son front remplissons des corbeilles  
Puisent aller mes vers, à l'aide de son nom,  
Des bords où le matin la mère de Memnon  
Peint le ciel de couleurs vermeilles,  
Jusques à ces tristes climats  
Où ne peuvent croître les treilles,  
Et dont les habitants ne laissent pourtant pas  
D'aimer à vider les bouteilles.

AIR.

Qu'est devenu cet heureux temps  
Où le chant des oiseaux, les fleurs d'une prairie,  
Et le soin de ma bergerie,  
Me donnaient de si doux moments ?  
Cet heureux temps n'est plus, et je ne sais quel  
trouble  
Fait que tous les plaisirs sont pour moi sans douceur.  
J'ignore ce qui met ce trouble dans mon cœur ;  
Mais auprès d'Iris il redouble.

RONDEAU.

Contre l'amour voulez-vous vous défendre  
Empêchez-vous et de voir et d'entendre  
Sans dont le cœur s'explique avec esprit,  
Il en est peu de ce genre maudit;  
Mais trop encor pour mettre un cœur en cadence,  
Quand une fois il leur plaît de nous rendre  
D'amoureux soins, qu'ils prennent un air tendre,  
On lit en vain tout ce qu'Ovide écrit  
Contre l'amour  
De la raison il ne faut rien attendre  
Trop de malheurs n'ont su que trop apprendre  
Qu'elle n'est rien dès que le cœur agit,  
La seule suite, Iris, nous garantit ;  
C'est le parti le plus utile à prendre  
Contre l'amour.

EXTRAIT DES JOURNAUX FRANÇAIS.

Paris 4 Novembre.—Trois ordonnances relatives aux colonies viennent d'être rendues par S. M., sur le rapport du ministre de marine.

La première porte qu'à dater du 1er Janvier 1826, les troupes, officiers sans troupes et autres, nécessaires au service militaire des colonies, seront fournis par le département de la guerre, qui pourvoira en même temps à la confection, aux réparations et à l'entretien des fortifications et bâtiments militaires, etc. Le corps des cipays de l'Inde demeure excepté. Il continuera d'être commandé par des officiers des corps d'infanterie de la marine, conformément à l'ordonnance royale du 28 Juillet dernier.

La deuxième supprime du budget et du département de la marine le chapitre II, service colonial, rattaché aux dépenses de la guerre et de la marine les dépenses qui en sont susceptibles, et charge la Martinique, la Guadeloupe et l'île Bourbon de pourvoir à leur dépenses intérieures sur leurs revenus locaux.

La troisième fait abandon aux colonies de la Guinée française, du Sénégal et des établissements de l'Inde, de leurs revenus locaux, pour leurs dépenses intérieures.

Une convention a été signée le 31 Octobre par MM. le comte de Saint-Cricq et le baron de Mackau, d'une part, et MM. les sénateurs Daumec, Rouanoz et le colonel Frémont, de l'autre. Elle est fondée sur le principe de l'entière et parfaite indépendance de la république. Elle explique l'article 1er de l'ordonnance du 17 Avril, en ce qu'en ouvrant les ports d'Haïti aux vaisseaux de toutes les nations, on n'a entendu gêner en aucune manière la faculté acquise au gouvernement d'Haïti, par le fait même de son indépendance, de fermer et d'ouvrir ses ports aux nations amies ou ennemies de la république. Elle étend à l'île entière la faveur du demi-droit à l'entrée comme à la sortie des marchandises importées ou exportées par des navires français, faveur qui, comme on le sait, n'était stipulée dans l'ordonnance royale que pour l'ancienne partie française seulement. Elle réduit enfin à la moitié du droit différentiel le droit d'entrée en France de tous les produits d'Haïti, à l'exception du sucre seulement; c'est-à-dire que ces produits paieront le droit intermédiaire entre ceux imposés aux produits de même nature provenant des colonies et de toute origine étrangère. D'autres conditions d'une parfaite réciprocité régissent tous les autres rapports du commerce des deux nations.

Paris 9 novembre.—Qu'on ne dise plus que MM. les ministres sont insensibles à la cause des Grecs hier il a été versé de leur argent quinze cents francs entre les mains de M. Ternaux, pour aider aux moyens de combattre les Turcs leurs alliés. Qui le croirait ? c'est la cause d'amortissement de l'esprit public qui a fait les fonds de cette offrande libérale. C'est à l'air d'une éponge, mais l'article suivant, extrait du numéro du Mercure du 19e siècle qui a paru ce matin, en donnera le motif.

Postscriptum. Nos abonnés sont avertis que nous avons contracté hier, à quatre heures du soir, l'engagement d'être le teneur suit :

Je reconnais avoir reçu la somme de quinze cents francs pour compléter du Mercure, afin que le dit journal n'attaque point, à partir de ce jour, pendant un an, ni l'administration de la maison de roi, ni la personne de M. le vicomte Soult de la Rochefoucauld,

Paris, 11 novembre 1825. Le rédacteur en chef.

Nous tiendrons fidèlement les conditions de ce marché. Maitres de disposer de la somme reçue, nous avons pensé que nos lecteurs nous pardonneraient le sacrifice de quelques plaisanteries bonnes ou mauvaises, en faveur de l'emploi que nous nous sommes pressés de faire de cette petite part du budget ministériel.

Je sousigné reconnais avoir reçu de M. le rédacteur en chef du Mercure du 19e siècle la somme de quinze cents francs, pour être versée chez MM. André et Collier, trésorier du comité grec, comme souscription en faveur des Grecs.

Paris, 11 novembre 1825 cinq heures du soir.

Pour M. G.-L. Ternaux l'aîné, président du comité grec.

TH. CLIQUOT (son neveu.)  
Cette subvention de quinze cents francs par an au profit des Grecs est un don qui atteste une grande munificence, car le marché n'est fait que pour une année, et d'après le noble emploi que le rédacteur en chef du Mercure a fait de son ministère, il est hors de doute que le marché sera renouvelé au 11 novembre prochain, anniversaire de la Saint-Martin, jour où l'on sait qu'en France se renouvellent les baux et s'acquitent les fermages de toute espèce.

C'est payer un peu cher, il faut en convenir, une vingtaine de malices, et sous tous les rapports le Mercure a fait une excellente affaire. Il ne peut rien contenir de plus mordant sur le département des beaux-arts, que le silence qui s'est imposé en faveur des Hellènes: ce silence sera une épigramme de 365 jours.

De vrais amis de la religion ne doivent-ils pas se trouver heureux de faire un sacrifice qui coûte si peu à leur délicatesse, et qui vaudra sans doute autant de union aux dévotion de la croix ? Si M. Soult de la Rochefoucauld paie le silence quinze cents francs par an, combien lui coûtent donc les éloges ? certains journaux pourraient nous le dire.

D'ailleurs le Mercure, qui exploite si gentiment et si utilement les ridicules du jour, ne manquera pas de matériaux; il n'a rien à envier à un ministre; et lui reste toujours le genre poétique de M. Peyronnet, l'atticisme de M. Corbière, l'arithmétique de M. de Villele, et l'indépendance de l'Académie. Il y a matière à articles pour dix ans au moins.—Constitutionnel.

Paris, 10 novembre.—Nous recevons la note ci-après, dont l'authenticité nous est garantie :

Désolé, au mois de mai 1824, par les ravages d'une louve atteinte d'hydrophobie, l'arrondissement de Tonnerre, département de l'Yonne, vient, sur les mêmes points (les cantons d'Ancy-le-François et de Noyers,) d'être encore plus cruellement éprouvé par une calamité de même nature.

En 1824, treize individus avaient été blessés. Six succombèrent; sept, grâce au secours de l'art et au peu de gravité de leurs blessures, purent être conservés à leurs familles.

Les 1er et 2 Octobre dernier, dans l'espace de vingt heures, quatorze infortunés de tout sexe et de tout âge ont été convertis de morsures. Trois ont succombé immédiatement; les onze autres étaient, pour la plupart, dans un état de mutilation tellement affreux, que, quelques soins qu'on cherchât à leur prodigier, on n'avait aucun espoir de les sauver; un nouveau coup les a frappés; l'hydrophobie s'est déclarée, à partir du vingtième jour, chez six de ces malheureuses victimes. Cinq blessés seulement existent encore; pour trois d'entre eux, l'invasion de l'hydrophobie est jugée inévitable par les gens de l'art.

Il est donc au plus deux des infortunés sur lesquels s'est exercée la féroce de la louve. Chargés de cicatrices, leur malheur disparaîtra cependant devant celui des familles auxquelles appartenait les douze autres victimes. Dans l'une, le mari et la femme ont péri; dans une seconde, un père atteint, avec deux de ses filles, laisse dans le deuil un seul complet une veuve et sept enfants qui demeurent sans aucune ressource.

La sollicitude générale se rapporte en même temps sur deux simples voituriers de Verdunnet (Côte-d'Or.) ses frères Baillet, qui, le 2 octobre au matin, au milieu de la terreur répandue de toutes parts, n'ont pas craint de s'engager dans les bois où se trouvait la louve. Mariés, pères de familles, étrangers à l'arrondissement, et n'ayant pour toute arme qu'une petite fourche en fer et un bâton, ils n'ont pas balancé à attaquer cette bête furieuse; ils ont eu le bonheur de la détruire. Cet héroïque dévouement ne mérite-t-il pas d'autres récompenses que les bénédictions dont il a été suivi ?

Nous venons d'apprendre que S. Exc. le ministre de l'intérieur a accordé à chacun des frères Baillet une médaille d'honneur. Il a été ouvert une souscription à Paris en faveur des pauvres familles des victimes.

Paris 11 novembre. On écrit des environs de Longwy (Moselle) : "Le 31 octobre dernier, un loup enragé a causé les plus vices alarmes dans la commune de Hussigny et dans celles environnantes. Il a attaqué d'abord un nommé Baribélemy, cultivateur à Hussigny, et le blessa grièvement à la tête. Une lutte s'engagea alors entre cet homme courageux et

son furieux adversaire; l'un et l'autre furent plusieurs fois terrassés; enfin Baribélemy eut l'adresse de saisir le loup entre ses bras. Il cherchait à l'étrangler, et ne pouvant y parvenir, il forma le projet de le porter jusqu'au village dont il était à 500 pas; mais ses forces l'abandonnèrent, le loup glissa de ses bras, parvint à appuyer ses pattes contre le sol, et terrassa Baribélemy, qu'il quitta bientôt après, mais sans lui avoir fait de nouvelles blessures.

Le lendemain, dans la matinée, il reparut dans la vallée de la Crène, entre les bois au-dessous de Fillière, y mordit un cheval qui montait le sieur Clément, se jeta sur le jeune Oudot, domestique du moulin de cette commune, puis courant sur les porcs de Juppécourt qui étaient à la glandée, en mordit une trentaine. Les pâtres Mutelet et Cornélie cherchèrent en vain à éloigner de leur troupeau de cruel animal; ils furent l'un et l'autre victimes de leur courage dévoué. Le premier terrassa sept fois le loup, eut le nez et l'oreille emportés; Cornélie a été grièvement blessé à l'épaule; ils sont tous deux dans un état désespéré, et ont été de suite conduits à Saint-Hubert.

Le même jour, dans l'après-midi, M. Bertrand, accompagné de son domestique et du brigadier des eaux-et-forêts de Mercy-le-Haut, entendirent à 140 pas environ les cris d'une malheureuse femme sur laquelle le loup venait de se jeter, et presque au même instant l'animal furieux quittant sa victime après lui avoir déchiré la figure et les jambes, vint fondre sur ces messieurs, qui étant armés de fusils, l'attaquèrent à une douzaine de pas pour le tirer plus sûrement; mais, soit effroi, soit trop de précipitation, aucun des quatre cours ne le blessa mortellement. Le domestique de M. Bertrand, armé d'une fourche, eut alors le courage de lutter seul contre ce dangereux animal, et donna ainsi le temps au brigadier de recharger son fusil. Ce brave garçon eut l'adresse d'engager sa fourche dans la gueule du loup, et le tint pour ainsi dire cloué sur le sol. C'est dans ce moment que le brigadier l'a tué de son troisième coup de fusil, et a ainsi délivré le pays d'un fléau si redoutable.

Nous avons annoncé dans notre feuille du 18 mai dernier que l'année 1825 ne s'acheverait pas sans une crise financière qui ébranlerait le crédit public et mettrait le commerce et l'industrie en alarme. Notre prévision commença à se réaliser; l'argent devint chaque jour plus rare; les 3, les 5 pour cent sont en baisse; toutes les valeurs sont offertes et se trouvent de plus en plus de preneurs; la banque de France, selon son funeste usage, resserre ses escomptes, lorsqu'elle devrait, au contraire, les étendre davantage, pour venir au secours des négocians que la rareté des capitaux peut momentanément compromettre.

Paris 12 Novembre.—On assure qu'une dépêche télégraphique a annoncé la mort du lieutenant-général Mouteleger, commandant en Corse.

L'inauguration de la statue de Louis XIV a eu lieu à Lyon dimanche dernier. Malheureusement cette cérémonie a été troublée par des scènes tumultueuses; l'ordre n'a pu même être conservé dans l'ancienne réserve aux personnes invitées. Des médailles du plus petit modèle devaient être offertes avant la distribution qu'on avait annoncée pour le peuple. Un membre de la commission eut l'idée malheureuse d'en jeter; chacun alors a voulu prendre part à la curée; des jeunes gens placés dans la partie inférieure de l'enceinte se sont avancés, et ont cherché à se faire jour pour arriver à l'imprudent distributeur. Les dames se sont alors effrayées, et en un instant l'estrade s'est remplie au point qu'on a dû craindre pour son hôpital. On a cessé aussitôt la distribution; mais le peuple a cru la cérémonie faite, et s'est précipité à son tour sur la place, a brisé les barrières qui entouraient le monument; ce qui a causé un moment d'épouvante. C'est alors que les chasseurs et les gendarmes l'ont véritablement chargé; plusieurs personnes renversées dans la foule ont été blessées, une femme a été, sous nos yeux, foulée aux pieds du cheval d'un gendarme et nous avons vu quelques chasseurs frapper des citoyens à coups de lance. Si ces procédés barbares étaient inspirés par l'inauguration de l'image de prince qui disait: L'état c'est moi, et qui entrât dans son parlement un fouet à la main, il ne pouvait certainement convenir pour célébrer la fête d'un roi qui dit à ses soldats reposant le peuple d'auprès de sa personne: Mais amis, point de halberdes. (Eclaircur du Rhône).

Paris, 13 Novembre.—On parle encore aujourd'hui d'une nouvelle organisation du ministère: s'il faut en croire les bruits publics, il ne s'agit plus de remplacements parties, mais d'un renouvellement complet de la haute administration. M. le duc de Dodeauville conserverait seul son ministère.

Une tentative d'assassinat a été commise hier sur la personne de M. Emmanuel de Las-Cases, fils de M. le comte de Las-Cases. Il s'était rendu à deux heures et demie chez son père, où il avait passé la journée, et après avoir pris congé de sa famille, il repartit vers les huit heures pour Paris. Tout à coup, à vingt pas de la maison, dans la rue du Haut-Noulin, il fut assailli par un individu qui lui porta un coup de poignard au côté gauche. Sa redingote fut traversée; brutalement son portefeuille, plein de cartes de visite, amortit le coup; le sang coula, mais la blessure ne fut que légère. M. de Las-Cases eut alors le courage de prendre son assasin au collet, et le terrassa. Au même instant, il fut frappé à la cuisse gauche d'un second coup plus profond que le premier. Il cria au secours, et le meurtrier prit la fuite. M. de Las-Cases se traîna vers la maison de son père; mais son sang coulait avec abondance; il perdit ses forces, et s'évanouit à quelques pas de la porte. Les domestiques arrivèrent bientôt et le transportèrent dans la maison. Aucune des blessures n'est dangereuse, et M. de Las-Cases a pu même recevoir aujourd'hui un grand nombre de visites. L'assassin était accompagné d'un autre individu qui s'est tenu à l'écart. M. de Las-Cases, avant de sortir, avait vu ces deux hommes rôder auprès de la maison. On ignore encore quelque chose de la motif de ce crime. La famille attribue à une vengeance particulière, et M. de Las-Cases rapporte que l'homme qui l'a frappé portait à

Le maréchal des logis de la gendarmerie d'ont été envoyés rendre les lieux pour dresser son procès-verbal, et d'ordonner une patrouille extraordinaire. Des détachements de la garde nationale ont aussi parcouru les rues de Pary. Jusqu'à présent toutes les recherches ont été infructueuses.

**Paris 14 Novembre.**—On nous écrit de Corfou que lorsque les commandans des bâtimens américains se sont présentés devant le gouvernement grec, ils l'ont complétement par la sainte cause qui défend les Hellènes, et ont exprimé les vœux de leurs compatriotes pour une si belle entreprise. Ils ont demandé alors qu'on leur cédât un port de l'archipel, et aussitôt on leur accorda, sans la moindre difficulté, la petite île d'Amas, près de Patros.

Des lettres de Corfou, du 18 Octobre, parlent d'une émeute populaire qui avait éclaté à Smyrne, de douze cents maisons incendiées, et d'un massacre épouvantable. On ajoute que les bâtimens de la marine française, qui se trouvaient dans le port de cette ville, ont beaucoup contribué, par des mesures prudentes, humaines, et en même temps vigoureuses, à préserver cette malheureuse ville d'une entière destruction.

### EXTRAITS DES JOURNAUX ANGLAIS ET FRANÇAIS.

**Londres 8 novembre.**—M. Alexandre Cockburn a été nommé hier ministre anglais auprès du gouvernement colombien, avec un traitement de 6000 liv. ster. par an.

**Londres, 8 novembre.**—Les traités ratifiés entre l'Angleterre et la Colombie ont été échangés hier par M. Canning et Hurtado; ce dernier sera présenté au roi au lever de vendredi.

**Londres, 9 novembre.**—Les journaux de Bombay annoncent que le gouvernement français doit établir à Madagascar une colonie pénale, semblable à celle de Botany-Bay de l'Angleterre.

**Londres, 10 novembre.**—La langueur qui s'était manifestée à la Bourse a été suivie d'une baisse, et l'on a fait courir les bruits les plus alarmans; on a répété pour la centième fois, qu'une armée russe était en marche; on a prétendu qu'une mésintelligence sérieuse avait éclaté entre la France et l'Angleterre, à cause du refus de la première de ces puissances de faire un traité de commerce.

Le gouvernement a reçu ce matin des dépêches du capitaine Franklin, datées du fort Chep-wyan. L'expédition espérait arriver au lac des Ours avant les froids. Tout le monde était en parfaite santé.

**Vienne, 2 novembre.** On assure que la première représentation que la diète hongroise a adressée à l'empereur, et qui a été remise à S. M. par une grande députation, est d'une haute importance. Elle est très-circumstanciée et renferme plusieurs faits qui sont envisagés par la diète hongroise comme une violation manifeste de la constitution. La diète supplie S. M. de révoquer plusieurs décrets qui ont été rendus, publiés et mis en vigueur pendant les dix dernières années, parce qu'ils portent atteinte à la constitution que la diète croit de son devoir de maintenir telle qu'elle a existé autrefois.

**Paris 8 novembre.** Le comité grec a reçu des lettres de Zanet un 20 septembre, du capitaine Arnould, chargé de la direction de l'envoi fait aux Hellènes par le comité. Elles ne contiennent point d'autres nouvelles que celles données par le général Roche en date du 12, mais elles rendent compte de l'enthousiasme des habitans des îles Ioniennes pour le héroïque conduite des défenseurs de Missolonghi. Ces lettres confirment la nouvelle des ravages exercés par la peste à Navarin, Modon et Coron, et qui désole également la ville d'Alexandrie. Conduiront, qui avait d'abord refusé de signer l'acte de Napoléon de Rome, a repris la présidence, et s'est vu confier le portefeuille des affaires étrangères.

Le comité grec, voulant donner la plus complète et la plus brillante éducation au jeune Thémistocle, fils du célèbre et intrépide Canaris, vient de le confier aux soins de M. Dupras, chef d'institution, officier de l'université, dans la maison duquel se trouvent déjà plusieurs jeunes élèves grecs de familles distinguées.

Dans une lettre pastorale, l'archevêque de Cologne recommande au clergé de son diocèse, à l'occasion d'une réprimande du ministre des affaires ecclésiastiques, de ne point correspondre par voie illicite avec la cour de Rome, ni avec ses agens. L'archevêque veut solliciter du roi le pardon de la violation de cette défense pour le passé; mais, à l'avenir, S. M. usera de toute sévérité envers les désobéissans.

Au lieu des hommes de lettres qui s'étaient mis sur les rangs, l'Académie française a nommé un grand seigneur sans prétentions littéraires, M. le duc Mathieu de Montmorency, à la place de M. Bigot de Préameneu. M. Pongerville a obtenu neuf voix.

L'Académie française est une institution qui aurait pu être utile aux lettres, mais que l'intrigue et surtout l'influence ministérielle ont osée. Une nomination à l'Académie ne donne plus ni ascendant ni considération aux hommes qui cultivent la littérature. Le patronage des lettres a passé au public; c'est lui seul qui distribue les rangs et qui fait les succès.

L'Académie royale de médecine vient de décerner à M. Morille, médecin en chef de l'hôpital des aliénés à Rouen, une médaille de la valeur de 600 francs pour le prix proposé il y a un an sur les maladies du cerveau.

La première satire de M. Baour-Lormian contre les romantiques a produit une vive sensation dans le monde littéraire; elle a été recherchée et lue avec un égal empressement par les amateurs des saines doctrines et de la bonne plaisanterie. M. Baour-Lormian, dans ses ouvrages comme dans ses votes académiques, se montre fidèle aux vrais intérêts de la littérature.

Nous empruntons à l'Ami de la Charte, du Puy-de-Dôme, l'article suivant:

« Le célèbre publiciste qui a la gloire d'avoir prédit l'établissement des colonies, et dont le riche pincet devint encore naviger l'important portique du congrès de Panama, s'occupait en même temps à introduire dans l'économie rurale de cette province des perfectionnemens de la plus haute importance. A cet effet et pour fonder, à ses frais, une sorte de ferme-modèle dans sa propriété de la montagne située au voisinage d'Allanche, département du Cantal, M. de Pradi vint d'extraire du canton de Fribourg (Suisse) vingt-cinq vaches pleines et dix taureaux qui sont arrivés chez lui le 3 de ce mois. Le troupeau est du plus beau choix, et d'une qualité incomparable avec le bétail indigène. Pendant un voyage de vingt jours dans des pays très-montagneux, il n'a éprouvé ni accident ni fatigue. Ce troupeau, qui sur la route, a fait l'admiration de tous les agriculteurs, est de la plus forte race alpine, d'une beauté de formes et d'une force de constitution également remarquables; le bétail engagé pour la boucherie présente moins d'ap-

parances d'embonpoint. M. de Pradi se propose de porter le troupeau à cent vaches mères de toute espèce; aucun soin connu n'a été déployé ni aucun éparpillement pour sa conservation et son amélioration; il y sera joint douze juments pleinières des plus belles espèces de Normandie et d'Angleterre. Les méthodes de culture les plus perfectionnées, l'emploi des prairies artificielles et des plantes légumineuses, seront observés dans cet établissement, auquel le propriétaire s'efforcera de donner le plus haut degré d'utilité pour les départemens du Puy-de-Dôme et du Cantal. Il faut bien espérer que la malveillance s'abstiendra d'injurier ce nouvel ouvrage de l'ancien archevêque de Malines. »

On assure que la chute de M. Zéa Bermúdez a coûté aux apostoliques 40 millions de réaux, qui doivent servir, dit-on, à solder une partie des réclamations de la France. Les apostoliques n'ont payé cette somme que sous la condition du départ prochain de l'armée française.

On vient d'aller de Cadix beaucoup de personnes qui, par leur fortune, jouissent de quelque considération et qui sont des royalistes; de leur nombre sont MM. Aijona et Azobardo, tous deux grands apostoliques, et qui vont être exilés à Corloue, où ils doivent rester sous la surveillance de la police.

Le nouveau roi de Bavière continue à s'occuper de réformes. Il veut de supprimer l'Opéra italien de Munich, qui a coûté des sommes considérables à l'état. M. de Lerchenfeld, ministre des finances de Bavière est nommé pour remplacer M. de Pfeffel comme ministre de Bavière près de la diète germanique.

**Augsbourg, 7 novembre.**—Une lettre d'Alexandrie (Egyp) porte en substance ce qui suit:

« J'ai vu manœuvrer à Kamal, à quatre lieues du Caire, les troupes égyptiennes sous l'inspection du général Boyer; il avait à côté de lui le colonel Gaudin et d'autres officiers de mérite. J'ai été très-atisfait de la belle tenue de ces troupes disciplinées à l'euro-péenne. Elles se montent à vingt-quatre mille, et font leurs évolutions dans le désert, où elles campent. Chaque régiment se compose de quatre mille hommes et est numéroté. Les Arabes sont d'excellens soldats, faciles à discipliner, sobres, durs à la fatigue et très-courageux. Outre cette armée de Kamal, le vice-roi a encore un régiment à la Mecque et un autre dans le royaume de Sennaar. On porte à quarante huit ou cinquante mille hommes l'armée du vice-roi, en y comprenant les troupes de la Morée. »

**Constantinople, 10 Octobre.**—L'interne autrichien, M. d'Ottenfels, et le comte Guilleminot, ambassadeur français, ont eu dernièrement plusieurs conférences avec le reis-essendi. La politique de la France paraît décidément contraire aux Grecs, et la conduite de ses agens dans le Levant le prouve d'une manière incontestable. Les deux ambassadeurs ont obtenu de la Porte un nouvel ordre en vertu duquel l'ancien statut quo doit être rétabli dans les deux principautés de Moldavie et de Valachie; les beschli-aga cessent leurs fonctions, et les dernières troupes turques se retirent. C'est le 4 de ce mois que l'ordre a été donné, et on croit maintenant qu'il arrivera sous peu un ambassadeur russe dans cette capitale.

(Gazette d'Augsbourg)

### GRECE.

Extrait d'une Lettre privée de Vienne, du 1er Nov. Vers la fin de Septembre il se tint plusieurs séances du Divan, qui furent extrêmement orageuses, et dans lesquelles les membres en opposition à la majorité furent taxés par leurs collègues, d'être du parti des Grecs. Il fut à la fin décidé que la Porte, ayant déjà rejeté les offres de médiation des puissances étrangères, ferait tous ses efforts pour une sixième campagne afin de mettre fin à la rébellion des Grecs. En conséquence des Tartares furent dépêchés vers tous les commandans Turcs dans le Peloponèse aussi bien que vers Ibrahim Pacha, pour les informer des résolutions du Divan, et pour leur enjoindre de pousser les opérations avec la plus grande énergie, malgré que la saison fût si avancée. On avait même en vue d'envoyer une campagne d'hiver, chose sans exemple dans les annales Ottomanes; mais l'exécution d'un tel projet paraît impossible, car tous les Firmans possible du Grand Seigneur ne seraient pas capables de retenir les soldats sous leurs drapeaux une fois que l'hiver serait commencé. Quant au Capitain Pacha après être resté quelque temps à Alexandrie, il est retourné à Boudrun avec son escadre, où il attendra que la nouvelle expédition d'Egypte mette à la voile. Cet Officier n'est pas sans quelques inquiétudes, attendu que les Grecs voltigent autour de lui; et on dit qu'il profitera de la première occasion pour gagner les Dardanelles, et y passer tranquillement son hiver.

### DERNIERS NOUVELLES D'EUROPE.

New York, 12 Janvier.

Le paquebot le Don Quichotte, arrive du Havre, a apporté des journaux de Paris jusqu'au 13 novembre, et du Havre jusqu'au 15 inclusivement. Nous observons que les 8 pour cent consolidés avaient baissé de 1/8 pour cent dans l'espace de neuf jours. Les journaux attribuent cette baisse à l'approche d'une crise générale en Europe, mais particulièrement en Angleterre, amener, disent-ils, par l'imprudence des capitalistes en employant tous leurs moyens dans les nouvelles associations qui se forment, non seulement en Europe, mais en Amérique.

Le capitaine Hillier, arrivé hier de Smyrne, rapporte qu'il a rencontré, le 9 novembre, à la hauteur de la Sicile, un brick autrichien venant d'Alexandrie à Livourne, dont le capitaine l'a informé que quatre jours avant son départ d'Alexandrie, d'où il avait fait voile le 19 octobre, une flotte turque de 120 voiles, composée de frégates, brûlots, et bâtimens de transport, avec 30,000 hommes de troupes, avait fait voile pour la Morée.

### BRESIL.

Le capitaine Smith, arrivé à New York, a laissé Rio Janeiro le 14 novembre. Les indications d'une guerre entre l'empereur de Brésil et la république des Provinces Unies devenant de plus en plus apparentes, et il se faisait de grands préparatifs dans tous les départemens pour la soutenir. Tous les vaisseaux de la marine impériale avaient reçu l'ordre de se préparer à mettre en mer immédiatement.

Ces avis reçus directement du Brésil, confirment ceux reçus précédemment de la défaite totale d'impériaux par les républicains de la riv. orientale de la Plata, et ajoutent que les débris de l'armée brésilienne étaient presque entièrement passés sous l'étendard de la liberté.

Les troupes allemandes employées par l'empereur pour tenir les habitans de Fernambouc dans l'ordre, avaient bien de la peine à y réussir. Il y avait eu entre les habitans et l'un des régimens une affaire sérieuse, dans laquelle les premiers avaient eu

beaucoup. Deux colonnes avaient été arrêtés et envoyés à Rio-Janiero pour être jugés.

Le bruit courait à Rio-Janiero, que l'amiral Cochran avait révoqué d'Angleterre au Brésil, aussitôt que sa frégate serait réparée.

Le navire brésilien le Don Pedro Premier, monté par l'amiral Jewett, a été recouré le 18 novembre, près de la ligne. Outre l'équipage, il avait à son bord, comme passagers, 1500 personnes qui avaient abandonné la province de Seara (Brésil), où la famine régnait et où les habitans mouraient en grand nombre.

Le vaisseau de guerre anglais le Primrose est arrivé à Langayra (Colombie) avec sir Robert Ker Porter, consul de S. M. Britannique à Caracas.

Par la gazette le Trimmer, arrivée dans ce port, nous avons reçu des avis de Carthagène (Colombie) jusqu'au 10 décembre, et de Bogota jusqu'au 1er du même mois. Une vingtaine de vaisseaux, de ce port, étaient allés de Carthagène à Chagres, pour transporter six à huit mille hommes, de troupes qu'on attendait de Pérou et qui devaient joindre l'expédition qui se préparait à Carthagène, destinée, disait-on, contre l'île de Cuba. Il y avait neuf vaisseaux de guerre colombiens dans le port de Carthagène, parmi lesquels: était un vaisseau de ligne, deux frégates et quatre grandes corvettes. On ne s'attendait pas que l'escadre fût venue avant deux ou trois mois.—Journal de New York.

On vient de lancer à Philadelphie un vaisseau de 64 canons, appelé la Plata, et destiné, dit-on, pour l'un des gouvernemens de l'Amérique méridionale.— Le vaisseau de 84 canons, appelé l'Amérique du Sud, que vient de finir M. Eckford à New-York pour la république de Colombie, a coûté 600 000 piastres.— On le regarde comme un chef d'œuvre. Les ouvrages en cuivre ont coûté seuls 40,000 piastres.

On dit que le président des Etats-Unis a proposé au sénat, pour ministres au congrès des nations américaines à Panama, MM. Richard C. Anderson, du Kentucky, maintenant ministre à Bogota, et J. Serjeant de Philadelphie, avec M. William B. Rochester, de New-York, pour secrétaires.

### JAVA.

**Batavia le 21e. Sept.**—Depuis notre dernière, il ne s'est rien passé de remarquable de la part des Rebelles. La force que nous avons actuellement dans Samarang est suffisante pour sa défense. Le Général Van Gein s'est avancée pour offrir la bataille, mais l'ennemi a pris la fuite; et depuis nous n'avons rien appris de ses mouvemens.

Les Européens sont tranquillisés, depuis qu'ils s'apprennent que les insurgens n'ont pas assez d'énergie pour mettre en danger nos grandes villes. Nous ne pouvons prévoir quelles seront leurs opérations futures. Il est possible que la faim et autres besoins les renvoyent chez eux où les portent à faire un effort désespéré contre les troupes Hollandaises. Il y a quelques jours que le bruit courait que le Général Van Gein leur avait livré bataille et avait remporté sur eux une victoire signalée, mais ce bruit s'est trouvé sans fondement.

Les rebelles ont commis de grands dégâts dans les cañiers, mais nous n'avons encore aucune donnée précise pour estimer le dégât. Les circonstances nous portent à croire que l'intention des Généraux de Rock et Van Gein est de livrer bataille à l'ennemi le plutôt possible. Un corps considérable (on le dit de 30 000 hommes) est concentré près Djocjarta, dans l'intérieur 80 miles de Samarang dont les Cénéras désirent de s'approcher et font des préparatifs à cet effet. Les troupes de Madjessa sont fidèles et braves en comparaison de celles de Java. Nous croyons que le nombre des premières qui sont sous nos Généraux se monte de 5 à 7000. Autour de Samarang, (à peu près 15 à 20 miles de distance) on dit qu'il y a de forts partis d'insurgens commandés par un natif, Rengat d'Arina. Un jeune homme plein de courage mais sans expérience. Samarang se trouvera en danger de la part de ces corps si le Général Van Gein se met en marche avec ses forces pour se réunir avec le Général de Rock. Les mouvemens combinés des deux Généraux mettront l'ennemi commandé par deux princes du sang royal entre deux feux.

Le 21 Sept.—Je n'ai rien appris de nouveau à l'égard des forces hollandaises. J'espère que l'affaire sera bientôt terminée. Le Café en abondance, prix nominal 14 paigres du cours pris à terre. Il n'est pas encore de Magnolia.

Extrait d'une lettre de Batavia du 2e. Septembre.

Vous avez sans doute beaucoup entendu parler des troubles des natifs de l'est. Ils deviennent turbulens et se sont avancés vers Samarang, et on n'est pas sans inquiétude pour cette place. Ces troubles ne s'approchent pas de nous et j'espère que les districts du centre continueront d'être le théâtre de la guerre tant qu'elle durera. Nos Citoyens sont exercés dans les armes et maintiennent la garde, d'où qu'il y ait pour le présent aucun danger pour cette partie de l'île; mais pour que les troupes réglées puissent se porter où leur présence est nécessaire. Les informations qui nous parviennent des expéditions des hollandais contre les insurgens sont si bornées qu'il m'est impossible de former la moindre opinion sur la durée de la rébellion.— Celle que le Gouverneur Général n'a pas craint d'émettre c'est que tout sera paisible dans le cours de trois semaines. J'espère que ce sera le cas. Mais les forces Européennes sont en si petit nombre.

### KINGSTON, H. C. 3 Janvier.

Dimanche dernier, vers les 5 heures du soir, un bateau qui traversait de Mc Guire à la Pointe Frédéric ayant chaviré à mi-chemin, quatre personnes qui se trouvaient à bord, ont malheureusement péri.

Québec 12 Janvier.

Deux maisons situées sur la declivité du Cap, à l'Anc des Nègres, l'une appartenante à un nommé Baudry et l'autre à un nommé Tardif, ont été brûlées de fond en comble Vendredi dernier au soir. Ces malheureux déjà dans l'indigence ont dans cette occasion perdu presque tout ce qu'ils possédaient.

**Gazette française du Détroit.**—Tel est le titre d'un journal dont nous avons reçu le second numéro, publié le 5 du mois dernier. Le Détroit, dans le territoire du Michigan, maintenant aux Etats-Unis, est une ville fondée par des Canadiens français émigrés du Bas-Canada. Voici la liste des agens pour la Gazette française; elle peut paraître curieuse:

« Agens pour la Gazette:—Charles Poupard, Etalissement de la Baie; Laurent Durcher Ec. Rivière aux Raisins; Daniel Goodell, Rivière aux Ecorces; François Cicotte, Rivière Rouge; Pierre Godroy, Côte du Nord-Ouest; Joseph Spencer, Jean Meldrum, Henri Cénier, François Rivard, Côte du Nord-Est; Joseph Hillaire, Grande-Pointe; Messire J.-P. De Jean, Comté de Macomb; Henry Cottrell, Comté de Saint Clair; J. B. Maçon, écuyer, Amherstburgh; Chrymstone Pajot, Soudwich; Benjamin La Vallée,

la Pêche; William M'Creo, écuyer, Rivière de la Tranche. »

Suivent deux extraits de cette Gazette:

« Voyage rapide.—L'on peut à présent aller de Détroit à la ville de la Nouvelle-York en cinq jours et demi. La distance entre ces deux villes est de huit cents milles au moins. Avant la guerre, c'était un voyage de deux mois, et quelquefois plus. »

« Le parlement du Haut-Canada s'assemble aujourd'hui à York. Nous donnerons, pour l'avantage de nos patrons en Canada, dans chaque numéro de ce papier, un court détail des procédés les plus intéressans du parlement. »

Rien ne pourrait mieux prouver l'avancement et l'accroissement rapide de la population et des ressources du pays aux environs du Détroit, que l'existence de quatre journaux hebdomadaires qui paraissent maintenant dans cette ville. L'un de ces extraits ci-dessus fait voir les améliorations étonnantes qu'on lui lie dans les communications de ce pays à l'Atlantique.— Il est impossible de se faire une idée du degré d'importance et de richesse que les contrées sur les bords des grands lacs doivent acquérir dans l'espace d'un siècle seulement. Nos lecteurs français verront avec plaisir que leurs parents et amis, placés à la distance de 1000 milles dans l'intérieur, n'y sont pas inaccessibles aux améliorations, et qu'il s'établit des véhicules chez eux pour la dissémination des connaissances dans leur langue.

Dans la nuit du 29 du mois dernier, il a été volé chez M. Michaud, cabaretier à la basse-ville, cinq louis en argent, qui étaient dans une valise, et huit cotés de cuir. On avait percé un trou dans la porte avec une vrille, après quoi on en avait coupé une partie, et on l'avait ouverte. Des soupçons étant tombés sur un homme de mauvaise réputation, nommé Nicolas Melbue, on l'a arrêté. On a trouvé en sa possession quatorze piastres avec une partie du cuir. Or a aussi saisi du cuir chez un de ses parents dans la paroisse de l'Ange-Gardienn.

**ACCIDENT.**—Un jeune homme du nom de Macbride, employé par la compagnie de la baie d'Hudson au poste de la rivière aux Rais, sur le Saint-Maurice, a été trouvé, le 13 du mois dernier, mort dans un piège à renards. Etant allé tendre des collets pour prendre des lièvres, et ne revenant pas d'aussi bonne heure qu'il avait coutume, M. MacAlister, préposé à ce poste, envoya M. Leblanc le chercher; M. Leblanc suivit ses pistes, et le trouva mort pris par le cou dans un piège à renards que les gens du poste avaient tendu dans les environs. Le corps a été descendu aux Trois-Rivières sur un traineau sauvage tiré par des chiens appartenant au poste.

### DECEDE.

A l'Hôpital Général hier, le 11 de courant, vers 4 heures et demie du soir, à l'âge de 69 ans, Mr Antoine BARNARD, Rôuain, Prêtre, Directeur et Ancien Supérieur du Séminaire de cette ville. Né avec de grandes dispositions pour les sciences exactes, Mr. Robert a su faire usage de ses talens, pendant plusieurs années qu'il a professé avec le plus brillant succès les différentes branches de la Philosophie et des Mathématiques dans ce Séminaire. La religion perd en lui un prêtre zélé, vertueux et sincèrement attaché à tous ses devoirs, qu'il a toujours remplis avec la plus grande ponctualité. Ses funérailles auront lieu demain à neuf heures, dans la Chapelle du Séminaire.

Québec, le 18 Janvier.

**TEMPS EXTRAORDINAIRE.**—Cet hiver a été jusqu'ici remarquable par des changemens de température aussi grands que subits. Le thermomètre a été quelquefois aussi bas que 10 et 20 deg. au-dessous de zéro (Farzenheit), et s'est élevé subitement jusqu'à 10 et 20 deg. au-dessus de la congélation. Il n'y a eu que deux périodes de grand froid depuis le commencement de l'hiver, chacune d'un jour ou deux. Le 5 Janvier qu'il y eut lieu le dernier froid le thermomètre a été à 10 deg. au-dessous de zéro. Dans la nuit du 9 au 10 et le matin de ce dernier jour, il a plu abondamment, le vent soufflant du nord-est. Le thermomètre était au-dessus de la congélation, variant de 30 à 33 deg.; mais la froideur de tout ce que touchait la pluie, la glaçait à mesure qu'elle tombait comme lorsqu'on plonge un végétal gelé dans l'eau, elle se congèle sur la surface du végétal, la glace formant de nouvelle glace. Le 10 au matin, les moindres branches ou sciens des arbres étaient couverts de glace ou verglas de plus d'un pouce de diamètre, et la surface de neige sur la terre en avait partout une couche de plus d'un pouce d'épaisseur, qui ressemblait à une immense feuille d'argent pur et brillant. Toutes les substances exposées à la pluie étaient également revêtues d'une couche ondulée de glace pure et transparente.

De semblable phénomènes se voient fréquemment dans ce climat, plus en petit; mais il est rare d'y voir une couche aussi épaisse de verglas formé sur toutes les substances exposées au vent et à la pluie; c'est ce qu'on n'avait pas vu au moins depuis vingt ans. Elle produisit des effets à peine imaginables. Le bruit d'un seul traineau, sur un chemin où la neige n'avait pas été bien battue, était plus fort que celui du roulement d'un chariot au trot sur un pavé. Il était impossible à tout animal de marcher, qui n'avait pas les pieds armés de pointes capables de pénétrer la croûte, ou qui n'était pas assez pesant pour la rompre, et s'il la rompait, ses jambes étaient blessées et constamment en danger d'être cassées.

On ne pouvait pénétrer un demi-mille dans les bois sans encourir une mort certaine, par la chute des branches chargées de glace. Le neige au pied des arbres était couverte de leurs débris; le son aigu des branches cassant frappait souvent l'oreille, et le bruit de verglas tombant sur la neige glacée ressemblait à celui d'une mousselière sans interruption qu'on entendrait sans le lointain. Les jeunes arbres, étant plus souples, se courbaient en arcs brillans jusqu'à terre; les plus grands et les vieux garnis de branches furent ceux qui souffrirent le plus, excepté le sapin et l'épinière, dont les branches appuyées leurs sommets sur la terre ou se laissaient tomber contre le tronc, formant de hautes pyramides et glace colorée. Dans le tems où le verglas fut le plus pesant, le vent était déjà tombé, mais à chaque brulée qui s'élevait, le craquement de la glace, occasionné par le mouvement lent et journal des arbres, était pareil au bruit que font entendre les agrès d'un vaisseau dans une tempête.

Quelques uns ayant eu de la chance, la pluie ne se glaçait plus en tombant, et dès lors elle forma des étangs et des ruisseaux dans les vallées de la feuille de glace dont la neige était couverte. Ces étangs décoloraient le coupleur de l'eau dans une situation nouvelle; elle était à peu-près vert de mer.

Le dommage fait aux arbres fruitiers et forestiers doit être immense. Beaucoup d'arbres enroulés, auront été tués dans les bois; la quantité du lièvre



**ALLIANCE.**  
*Compagnie Britannique et Etrangère d'Assurance pour la Vie et contre le Feu, de Londres.*  
 ETABLIE PAR ACTE DU PARLEMENT.  
**CAPITAL,**  
**CINQ MILLIONS STERLINGS,**  
 Bureau de Direction,  
 PRESIDENTS:  
 John Irving, Esq. M. P.  
 Francis Baring, Esq.  
 Samuel Curacy, Esq.  
 N. M. Rothschild, Esq.  
 Moses Montefiore, Esq.  
 DIRECTEURS:  
 Charles Greenwood, Esq.  
 Jas. Heygate, Junr. Esq.  
 William Howard, Esq.  
 John Jones, Esq. M. P.  
 William Kay, Esq.  
 Oswald Smith, Esq.  
 H. M. Thornton, Esq.  
 Thomas Wilson, Esq.  
 James Alexander, Esq. M. P.  
 G. H. Burnett, Esq.  
 Charles Bevan, Esq.  
 John Bowen, Esq.  
 Archibald Campbell, Esq.  
 William Crawford, Esq.  
 Timothy A. Curtis, Esq.  
 Francis Creswell, Esq.  
 Les Soussignés ayant été nommés agents pour la dite Compagnie, ont l'honneur d'annoncer qu'ils sont maintenant prêts à prendre des risques et donner des polices d'assurance contre les pertes et les dommages occasionnés par le feu dans aucune partie des provinces du Haut et Bas-Canada.  
 Les noms et la richesse des Présidents et Directeurs de cette Association sont si universellement connus dans le monde commercial, qu'il y aurait de la présomption aux agents de supposer qu'aucune observation de leur part puisse altérer la confiance du public en une association composée de personnes aussi distinguées.  
 Un capital de cinq millions de livres Sterling, montent qui excède de beaucoup celui de toute autre institution semblable, doit donner à l'assurance la plus parfaite sécurité.  
**M. KENZIE, BETHUNE & Co.**  
 Montréal, le 6 Juin 1825.  
 Mr. THOMAS W. SATTERTWAITE étant nommé notre Agent à Québec, les personnes résidentes dans cette ville voudront bien s'adresser à lui pour l'Assurance.  
**M. K. B. & Co.**

**Compagnie d'Assurance de la Vie et contre le Feu d'Alliance Britannique et étrangère de Londres.**  
**PARTICIPATION AUX PROFITS DE L'INSTITUTION PAR LES ASSURÉS.**

Les Agents de cette Compagnie ont reçu du comité des Directeurs, l'ordre de mettre les assurés en Canada, sur le même pied ("une participation aux profits de l'établissement") que ceux d'Angleterre.  
 Ils annoncent donc au public que "les profits du département du feu appropriés aux assurés, seront distribués à la fin de chaque période de cinq années, dans la forme d'un tant par cent sur les primes."  
 "Les parties qui obtiennent un ajustement de pertes occasionnées par le feu ne sont pas par la privés du droit de participer aux profits de la compagnie."  
 Les Agents prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur les avantages qui sont ici offerts à ceux qui assurent avec cette Compagnie, savoir, "une participation aux profits de l'établissement." Ceux qui assurent pour une période de cinq années successives deviennent par là véritablement Actionnaires, au montant de leurs primes, et sans être assujétis à aucun des risques de la Compagnie, vu qu'ils recouvreront une partie de leurs primes dans la forme de tant par cent, ou en d'autres termes, au bout de chaque période de cinq années successives, il leur sera payé une somme (bonus) proportionnée à l'étendue de leurs transactions avec la Compagnie.  
 Cet avantage (si supérieur à tout ce qui est offert par aucune autre Compagnie dans ce pays,) joint à la considération du montant d'un Capital de CINQ MILLIONS DE LIVRES STERLINGS, de l'état respectable des Directeurs, et de la manière supérieure universellement reconnue dont leurs affaires sont conduites, seront sans doute dûment appréciés par les habitants du Canada, et offriront à ceux qui veulent assurer leurs biens et efforts contre le feu, la Compagnie de l'Alliance comme celle qui répond le mieux à leur intérêt et à leur sûreté.  
**M. KENZIE, BETHUNE & Co.**  
 AGENTS.  
 Bureau de l'Alliance, Rue des Commissaires.  
 25 Août 1825.

**Compagnie d'Assurance de Québec.**  
**AGENCE DE MONTREAL.**  
**AVIS.**  
 GEORGE DAVIES, Ecuyer, a été nommé Agent pour cette Compagnie à Montréal, à la place de JOSEPH CARMEL, Ecuyer.  
 Par ordre du Comité,  
**W. M. HENDERSON, Junr.**  
 Secrétaire.  
 Bureau d'Assurance de Québec, 20 Août 1825.  
 Il faut s'adresser pour Assurances, au Bureau de Mr. Davies, rue St. Denis, derrière la lot No. 122, rue St. Paul, après le 31 du courant.  
**G. D.**

**A VENDRE.**  
 UN Emplacement de 60 pieds de front sur environ 114 pieds de profondeur, renfermé dans les limites qui suivent, prenant par devant à la rue Ste. Anne, derrière à Augustin Carrière, d'un côté au nord est, à Augustin Pilon, et d'autre côté par la rue St. Louis, avec une Maison en pierre à deux étages, un Hangard, une Ecurie et autres bâtiments dessus construites, sera vendu pour £300. Une Terre, située au même lieu, de la contenance d'un arpent neuf perches de front, sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, en ce qui se trouve renfermé dans les limites suivantes, prenant par devant aux emplacements du village, par derrière à un nommé d'Aoust, d'un côté au nord-est à Pierre Pilon et d'autre côté à François Courvil, avec une Grange dessus construite, sera vendu pour £200. La situation de ces terrains les rend propres à toutes sortes d'entreprises mercantiles.  
 Montréal, 16 Août. 1825.

**PERDUS.**  
 Le 1er de Décembre courant, vers 5 heures du soir, entre le faubourg de Mr. L'Espérance, un Courant de Ste. Marie, et le haut de faubourg de Québec, un Manteau d'étoffe d'Ecosse, taillé, mais non fait, 6 pièces de Souliers d'enfant, dans grande-païeuse à ébouter, un demi Schâle de Caïmir, une bouteille d'Huile noire d'Angleterre, un Portefeuille noir contenant des comptes et des Billets promissaires. Quiconque a trouvé les dits effets, et les laissera, ou seulement le Portefeuille et son contenu, chez Mr. L'Espérance sera généralement récompensé.  
 24 Décembre 1825. 3f

**MANUFACTURE DE PAPIER, &c. &c.**  
 Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a l'honneur de fabriquer des Papiers de Table de Toile, de toutes sortes, et qu'il en peut fournir pour les besoins de la Ville de Québec et ses environs.  
**J. B. CHALIFOUX.**  
 Montréal, le 7 Janvier 1826. 6f

**FEU! FEU! FEU!**  
 NE PERDEZ PAS UN MOMENT pour vous mettre à l'abri des PERTES causées par cet élément destructeur, et adressez-vous au Soussigné, Agent d'une Société d'Assurance de New-York, contre les Accidents du Feu, où les Assurances seront délivrées au plus bas termes, et en cas d'accident, arrangées de la manière la plus prompte et la plus libérale.  
**ROBERT ARMOUR, Agent,**  
 No. 16, Rue Notre Dame.  
 Montréal, 17 Septembre, 1825. 3m

**A VENDRE.**  
 AU Magasin de Mr. JOSEPH ROY, près du Nouveau Marché, le CALENDRIER pour les CRANTRES, pour l'année 1826, à deux sous la pièce, et à six sous le douzaine.  
 Montréal 21 Octobre 1825. 5f

**HOUSE OF ASSEMBLY.**  
 24. February, 1810.  
**RESOLVED,** That after the close of the present Session before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge or Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual or individuals any exclusive rights or privileges whatsoever, or for the Alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose. Notice of such application shall be given in the *Quebec Gazette*, and in one of the Newspapers of the district, if any is published therein, and also by a notice, affixed on the Church doors of the Parishes that such application may affect, or in the most public place, where there is no Church, during two months at least, before such Petition is presented.  
 12th March, 1817.

**RESOLVED,** That hereafter this House will not receive any Petitions for private Bills after the first fifteen days of each Session.  
 22d March, 1819.  
**RESOLVED,** That after the present Session, before any Petition praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House, the person or persons purposing to Petition for such Bill, shall, upon giving the notice prescribed by the Rule of the third day of February, one thousand eight hundred and ten, also at the same time, and in the same manner, give a notice, stating the Rate which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the Abutments or Piers for the passage of Rafts and Vessels, and mentioning whether they propose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge.  
 Thursday, 4th March, 1824.

**RESOLVED,** That any Petitioner for an exclusive privilege do deposit in the hands of the Clerk of this House a Sum of twenty-five pounds, before the Bill for such exclusive privilege go to a second reading, towards paying part of the expense of the said private Bill, which sum shall be returned to the Petitioner if they do not obtain the passage of the Law.  
 Attest. **Wm. LINDSAY, Clk. Ass.**  
 Petitions for the Regulation of Commons, come under the above Resolutions for exclusive privileges.  
 \* \* \* The Printers of Gazettes and other Newspapers published in this Province are requested to insert the above in their respective papers, until the next meeting of the Legislature.  
**CHAMBRE D'ASSEMBLEE.**  
 3e. Fevrier 1810.

**RESOLU,** Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises de Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a pas d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle Pétition soit présentée.  
 12e. Mars 1817

**RESOLU,** Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.  
 22e. Mars 1819.  
**RESOLU,** Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Passage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle du troisième Fevrier mil huit cent dix, donneront aussi en même temps et de la même manière, un avis notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des cages, cages ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis.  
 Jeudi, 4e. Mars 1824.

**RESOLU,** Que tout Pétitionnaire demandant un privilège exclusif, dépose entre les mains du Greffier de cette Chambre une somme de vingt-cinq livres, avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à sa seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux Pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passage de la loi.  
 (Attesté) **Wm. LINDSAY Gr. Assé.**  
 Les Résolutions ci-dessus, concernant les Privilèges exclusifs, s'adressent les Pétitions pour le règlement des Communes.  
 \* \* \* Les Imprimeurs de Gazettes et autres Papiers nouvelles publiés en cette Province, sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus dans leurs Papiers respectifs jusqu'à l'Assemblée prochaine de la Législature.

**ARGENT COMPTANT POUR DES GUENILLES!**  
**WHITING & MOWER** recevront des GUENILLES en échange pour toutes sortes de Livres d'Eglise et d'Ecole, Papier, &c. à raison de 4 sols par livre. Ils donneront aussi en argent le plus haut prix courant, au No. 101 Rue St. Paul, Montréal.  
 24 Septembre, 1825.

**A vendre par le soussigné,**  
**1000 PEAUX d'Original,**  
 800 Robes du Sud,  
 200 dq. du Nord.  
**JOSEPH VALLEE.**  
 Grande Rue du faubourg St. Laurent,  
 21 Octobre, 1825. 5f.

**AVIS.**  
 LES SOUSCRIPTIONS à LA  
**LETTRE à Mr. LE JUGE BOWEN,**  
 Sont payables chez Mr. E. R. FABRE & Co. où la dite lettre est à vendre.  
**PAIX. TRENTE SOLS.**  
 3 Décembre, 1825.

**Feu! Feu! Feu!**  
**NE PERDEZ PAS UN MOMENT** pour vous mettre à l'abri des PERTES causées par cet élément destructeur, et adressez-vous au Soussigné, Agent d'une Société d'Assurance de New-York, contre les Accidents du Feu, où les Assurances seront délivrées au plus bas termes, et en cas d'accident, arrangées de la manière la plus prompte et la plus libérale.  
**ROBERT ARMOUR, Agent,**  
 No. 16, Rue Notre Dame.  
 Montréal, 17 Septembre, 1825. 3m

**A VENDRE.**  
 AU Magasin de Mr. JOSEPH ROY, près du Nouveau Marché, le CALENDRIER pour les CRANTRES, pour l'année 1826, à deux sous la pièce, et à six sous le douzaine.  
 Montréal 21 Octobre 1825. 5f

**A VENDRE.**  
 ET la possession donnée immédiatement, les Immeubles ci-après désignés dépendants de la succession de défunt François Viger, Ecuyer.  
 1o. Un terrain situé au village de Boucherville, de la contenance d'un arpent de front sur environ huit arpents de profondeur, tenant par devant à l'Honorable Mr. De Léry, ou profondément au petit Lac, d'un côté à Louis Cicotte et d'autre côté aux Héritiers de Fleury D'Échambault, Ecuyer, sans bâtiments.  
 2o. Un Emplacement situé dans le dit Village, contenant cinq pieds de front sur quatrevingt pieds de profondeur, tenant par devant à la rue St. Pierre, en profondeur aux représentants de François Cicotte d'un côté à Mr. De La Broquerie et d'autre côté à la rue Notre Dame, avec une maison en pierre, un hangard à bled et autres bâtiments en bois dessus construits.  
 3o. Deux Emplacements, en jardin, contigus l'un à l'autre situés au même lieu, contenant, en totalité soixante et douze pieds de front sur cent quatrevingt quatre pieds de profondeur, tenant par devant à la rue St. Charles, en profondeur à la rue St. Marguerite, d'un côté à la rue St. Louis et d'autre côté à la rue St. Jean, sans bâtiments.  
 4o. Un Emplacement, situé au même lieu, contenant quarante pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur, tenant par devant à la rue St. Pierre, en profondeur et d'un côté à François Bougrette dit Dufort, et d'autre côté à Joseph Durand, avec une grange, en bois, dessus construite.  
 5o. Quelques Terres à bois sur la montagne de Boucherville.  
 Pour les conditions, qui seront très avantageuses, il faut s'adresser, à Montréal à Olivier Berthelot, Ecuyer, Exécuteur du Testament du dit feu François Viger, Ecuyer, ou au Notaire soussigné, en son Etude, rue Ste Famille, au dit Boucherville.  
**P. L. DUMOULIN, N. P.**  
 25 Février 1825. 6f.

**Bureau d'Enregistrement pour les Domestiques.**  
**WILLIAM STUBB** a ouvert un Bureau de la nature ci-dessus, No. 83, Rue St. Paul, (au coin) vis-à-vis du Général Brock, où les Dames et les Messieurs seront pourvus de Domestiques et de Servantes, à leur désir, et où les Domestiques trouveront à se placer, au plus court avis. Les cultivateurs pourront aussi s'y pourvoir de jardiniers et journaliers.  
 Montréal, 19 Juin, 1825. 5f.

**POÈLES**  
 DE toutes grandeurs et qualités à vendre à la mai son occupée dernièrement par le Commissariat, No. 24, rue St. Paul, où l'on recevra des ordres pour la fonderie de Ste. Marie.  
 Montréal, 1er. Octobre 1825. 5f.

**AVERTISSEMENT.**  
 LE Soussigné tient son Etude, dans la maison ci-devant appartenant à Mr. James Brown, actuellement la propriété de Mr. C. S. Rodier, sur la rue St. François Xavier, A. T. KIMBER, Not. Pub.  
 Montréal, le 26 Novembre, 1825. 4f.

**LE SOUSSIGNÉ A A VENDRE**  
**INDIGO,** Poivre noir, Vin de Madère, Draps et Casimire superfin de l'ouest de l'Angleterre, depuis la dernière jusqu'à la première qualité,  
 Drap et Casimire commun et moyen, Canonette unie et rayée,  
 Plain, Flesingue et étoffe à Vestes,  
 Schâles de Casimire unie et fleuris,  
 Batiste, Lustré caraculé, Coton rayé,  
 Gants de différentes sortes,  
 DE PLUS CLINCAILLERIE  
 Comprenant Couteaux de poche et Casils, Couteaux de Table et Fourchettes, Ciseaux, Rasoirs, Limes, Acier de Crawley, &c.  
**GEO. PROCTOR.**  
 Montréal 30 Septembre, 1825.

**A LOUER**  
 ET prendre possession immédiatement, une MAISON en PIERRE à un étage d'environ 36 à 40 pied avec un Emplacement et 2 autres bâtiments dessus construits, situés sur la grande rue du village St. Eustache ci-devant occupé par Hte. J. Le Maire St. Germain, Ecuyer; pour les particuliers, s'adresser à Mr. W. ROBINSON, aux Cascades, ou à Mr. G. BEAUDETTE au Coteau du Lac.  
 Montréal, 15 Mai 1824.

**ARGENT COMPTANT**  
 POUR de vieux Cuivre rouge et jaune, et fer, au No. 24, rue St. Paul, ci devant le Commissariat.  
 Montréal, 3 Septembre, 1825 5f.

**AVERTISSEMENT.**  
**A VENDRE** et possession à prendre immédiatement, un Emplacement situé sur la grande rue du Faubourg St. Laurent et sur la rue St. Dominique, formant deux lots, ensemble ou séparément, savoir, les dits deux lots de quarante pieds de large, sur la profondeur qu'il y a de la grande rue du dit faubourg à la rue St. Dominique; bornés du côté Nord-Ouest par Mme. Anna Stark, et de l'autre par Mr. Haldimand, ayant sur le premier une maison en pierre à deux étages, four, hangard, remise, puits, et autres bâtiments, dans une cour spacieuse, avec passage de charette pour y communiquer la grande rue; Le second à prendre du dit hangard (rigé sur la largeur du premier) à la dite rue St. Dominique, avec une maison en bois en deux corps de logis, écurie et autres bâtiments et cour spacieuse; le tout bien clos en bon état, et dans une situation avantageuse pour le commerce ou pour aucun corps de profession ou métier; l'acquéreur payera un tiers du prix comptant et le reste au bout de cinq ans en payant l'intérêt chaque année. Pour plus amples particularités, s'adresser au soussigné propriétaire, sur les lieux.  
**JOSEPH NADEAU.**  
 Montréal, le 8 Septembre, 1825. 5f

**POMMES ET CIDRE.**  
 LE Soussigné a à vendre un très bel assortiment de POMMES, consistant en Bourgas, Pommes Grises et Fameuses, qu'il promet délivrer dans le meilleur état qu'on puisse désirer.  
 Aussi du Cidre d'une excellente qualité.  
**J. Bte. GAMELIN.**  
 Faubourg St. Antoine.  
 10 Sept. 1825. 5f.

**LES ORDONNANCES**  
 PASSEES par le Gouverneur et le Conseil Législatif de la Province de Québec, réimprimées en Anglais et en Français par autorité et revues avec soin.  
 Les soussignés ont à vendre à leur Librairie l'ouvrage ci-haut mentionné, ainsi que les Statuts Provinciaux et les Edits Français concernant le Canada, à aussi bas prix que l'on pourrait se le procurer de l'imprimeur de Sa Majesté à Québec.  
**E. R. FABRE, & Co.**  
 En face du Palais du Justice.  
 Montréal, 15 Octobre, 1825. 1m.

**Soyez juste et ne craignez rien.**  
**Bureau de Régistres Général et Avé.**  
 LE Soussigné annonce très respectueusement son Déménagement de cette ville, qu'il a commencé son Établissement pour les fins ci-dessus, à la maison No. 6, Rue St. François Xavier.  
 Il fera tous ses efforts pour procurer aux familles, &c. de bons, honnêtes et fidèles Serviteurs et Servantes, et il se flatte de pouvoir procurer aux bons Domestiques de bons Maîtres et de bonnes Maîtresses.  
 Et d'après les connaissances locales et particulières qu'il a de cette ville, il pourra procurer des Locataires, et fournir les meilleurs renseignements aux étrangers qui auront besoin de Maisons, de Terres, &c.  
 N. B.—Les Domestiques recommandés à ce Bureau, après avoir servi un an à la satisfaction de ceux qui les emploieront, et eu d'eux une note d'approbation, recevront, en s'adressant à ce Bureau, une Médaille honorifique de très obéissant serviteur du public.  
**PETER MEBCKELL.**  
 Montréal, 16 Septembre 1825. 3f

**A VENDRE, De gré a gré.**  
**UN BEAU PIANO FORTE.**  
**AUSTIN CUVILLIER, E. & O.**  
 21 Mai, 1825.

**A VENDRE DE GRE' A GRE'.**  
 AU Village de l'Assomption, un Emplacement à l'entre, sur lequel il y a deux Maisons, l'une de 30 pieds sur 20, sur le niveau de la Rue St. Pierre, avec une puor, et l'autre de 25 pieds sur 20, et à deux étages, sur la Rue St. Etienne, avec une Étable. Le dit Emplacement borné par les terrains appartenant à feu Mr. J. Lacombe, et Messrs. Robichaud, Racette et Provencal. L'Assomption, 15 Fév. 1823. 25f.

**RECEMMENT PUBLIE'**  
 Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie,  
**HISTOIRE abrégé de L'ANCIEN TESTAMENT,** avec celle de la VIE DE N. S. JESUS-CHRIST, où sont contenues ses principales actions." Nouvelle édition.  
 Montréal, 28 Avril, 1821.

**RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickles & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame.**  
**TRADUCTION**  
**Libre et Abrégé**

**LECONS DE CHIMIE,**  
 Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.  
 Dédicé aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a comblé, avoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui il est principalement destiné.

**A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.**  
 ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis-à-vis la grande rue du Faubourg St. Laurent.  
**VOYAGE DE FRANCHER, 1 vol. 8o. br.**  
**L'ARITHMETIQUE, 12o. dem. rel. et br.**  
**LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, 8x. fol.**  
**M. BIBAUD.**

LE Soussigné à l'honneur de prévenir le Public qu'il enseigne la GRAMMAIRE FRANÇAISE, LATINE, la GEOGRAPHIE, différentes parties des MATHÉMATIQUES, telles que L'ARITHMETIQUE, la GEOMETRIE, la TRIGONOMETRIE, &c. &c. à son domicile, Rue St. Lambert.  
**M. BIBAUD.**  
 Montréal, 1824.

**A VENDRE.**  
 UNE terre située dans la paroisse de La Chine de la contenance de 102 arpents ou superficie 3 1-2 Arpents de front sur 28 de profondeur. Il faut s'adresser à Monsieur O'KEEF, Not. Pub. ou au propriétaire et résident au Côte St. Paul.  
**THEOPHILE THIERY.**  
 Montréal, 30 Septembre 1824.

**AVIS.**  
 TOUS ceux à qui la succession de feu David David, Ecuyer, en son vivant de Montréal, négociant, est redevable, sont priés de présenter leurs comptes dûment attestés, à son ci-devant Comptoir, Rue Notre-Dame, et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer sans délai le montant de leurs dettes respectives.  
**M. J. HAYS,**  
**ISAAC VALENTINE,**  
**FRED. W. ERMATINGER,**  
**SAMUEL GERRARD.**  
 Exécuteurs Testamentaires.  
 Montréal, 17 Mai 1825.

**AVIS.**  
**WILLIAM WRAGG** prend la liberté d'informer ses amis et le public, qu'il a recommencé sa profession de Forgeron, à son ancienne demeure, No. 12, Rue St. Paul, et il se flatte que par son expérience dans cette profession et celle de Maréchal ferrant, et avec l'aide de son associé, il fera d'au-ti bon ouvrage et à aussi bon Marché que tout autre à Montréal, pour argent comptant ou à court crédit.  
 6 Mai 1825. 5f.

**DE GRE' A GRE'.**  
**HUILE** de Veau Marin en Tierçons,  
 Sel de Liverpool en do.  
 Sel de Table en Sacs,  
 Peinture de Couleurs Assorties,  
 Vin de Foyal en Bariques et Quarts.  
 18 Décembre, 1824.  
**AUSTIN CUVILLIER, E. & C**  
 18 Décembre, 1824.